

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: **Banque Raiffeisen de Mase/St-Martin, Saint-Martin**
2.

Nom et siège de la société coopérative reprenante:
Banque Raiffeisen Hérens, Hérémence
3.

Echéance de préavis des créances: **29.09.2003**
4.

Adresse pour la déclaration des créances: Banque Raiffeisen Hérens, place de l'Eglise, 1987 Hérémence
5.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
6.

Remarques: A défaut de manifestation contraire dans ledit délai, la Banque Raiffeisen Hérens en deviendra débitrice.

Union Suisse des Banques Raiffeisen
1010 Lausanne

(01141224)